

**SCRUTIN PARTIEL POUR COMPLETER LE COMITE DIRECTEUR  
du C.I.F. de la F.F.C. (un poste au collège : V.T.T)  
APPEL A CANDIDATURE**

*En application des statuts et du règlement intérieur régionaux, au cours de l'assemblée générale ordinaire régionale qui se déroulera le samedi 18 Janvier 2014, un scrutin sera organisé pour pourvoir UN SIEGE au comité directeur, réservé au collège « V.T.T. », laissé vacant suite à la démission pour des raisons personnelles, de M. Roger GRENIER.*

**RAPPEL DE QUELQUES REGLES :**

**Qui peut être candidat (e)? (extrait de l'article 9 des statuts)**

....toutes les personnes majeures jouissant de leurs droits civiques, licenciées à la FFC depuis au moins douze mois, membre d'une association ayant son siège sur le territoire du comité régional à la date du scrutin.

**LA LICENCE 2014 EST EXIGEE POUR TOUS LES CANDIDATS SANS EXCEPTION.**

**Comment poser sa candidature. ? (extrait de l'article 5 du règlement intérieur)**

Les candidatures doivent être adressées obligatoirement sous pli recommandé avec accusé de réception (et non sous enveloppe), directement et impersonnellement à :

**M. le président du Comité régional de l'Île de France de la F.F.C  
252 Rue de Rosny  
93106 MONTREUIL Cedex**

et ce, dès la parution du présent avis sur le site du CIF et au plus tard le **10 DECEMBRE 2013**, la date de réception au CIF faisant foi.

La lettre de candidature (voir modèle) doit obligatoirement mentionner les nom, prénoms, date et lieu de naissance, la nationalité, l'adresse personnelle du candidat (de la) candidat(e), l'association d'appartenance, la nature et le numéro intégral de la licence. Enfin, ne pas omettre la signature, précédée de la mention manuscrite obligatoire : « *Je certifie sur l'honneur jouir de mes droits civiques* ».

**ATTENTION ! Toute demande de candidature non conforme sera refoulée avec avis motivé.**

Les candidats(es) qui devront être en possession de leur licence 2014, le jour de l'assemblée générale, le samedi 18 Janvier 2014, à la fonction de membre du comité directeur régional (collège VTT) non délégués(es) élus(es) de leur association pour assister aux travaux des assemblées générales du CIF, n'auront accès dans la salle des délibérations qu'au moment de l'ouverture des opérations de vote. (article 6 du règlement intérieur)

**Chaque candidat ou candidate aura la possibilité de se présenter au corps électoral par un texte dactylographié, d'une dizaine de lignes, accompagné d'une photo d'identité qui seront publiés sur le site du CIF et dans « la lettre d'informations ». Les textes et les photos, pour être pris en considération, devront parvenir au CIF pour le 10 DECEMBRE 2013, DATE LIMITE.**

**Candidates et candidats au poste de membre du comité directeur (collège VTT), votre attention est attirée sur le respect des modalités rappelées dans le texte. Nous vous remercions d'en tenir compte.**

**Jean Pierre PEGURRI  
SECRETAIRE GENERAL DU CIF DE LA FFC**

**MODELE DE LETTRE DE CANDIDATURE**  
**(ne pas se servir de ce document pour envoi)**

*Je soussigné :*

NOM :..... Prénoms :.....

Né(e) le :..... à :.....

Nationalité :.....

Adresse personnelle :.....

Ville :.....Code postal :.....

Numéros de téléphone :.....

Adresse courriel :.....@.....

Association d'appartenance :.....

Genre de licence :.....N°:12.....

Profession ;.....

**DECLARE FAIRE ACTE DE CANDIDATURE A L'ELECTION  
PARTIELLE POUR POURVOIR LE SIEGE DU COLLEGE « V.T.T. »  
lors de l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du CIF de la FFC  
le samedi 18 Janvier 2014.**

*Fait à :.....le.....*

**SIGNATURE OBLIGATOIRE PRECEDEE DE LA MENTION  
MANUSCRITE : « Je certifie sur l'honneur jouir de mes droits  
civiques ».**